

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Convocation : le 16 mai 2023

Affichage : le 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 19 présents et 23 votants

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Joseph Decaëns de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Gaëlle ENFREIN, Catherine GUILLEMANT, Marine GUEZENNEC, Sophie RAOUS, Marianne LAINE-PINCHART, Anne-Marie LAMY, Viviane CLAIREL, Emmanuelle MARION, Anne-Françoise ASSIMINGUE et Messieurs Jean-Luc POISNEL, Jean-Baptiste COLLET, Louis LEBOCEY, Sylvain TRANQUART, Samuel DUPONT, Frédéric CLOUET, Jean-Marc CAMBIER, Philippe CAPOËN, Alain TRANCHIDO, Patrick LEDOUX

Absents excusés : Mesdames Julienne BARAT, Nadège REBOURSIERE et Messieurs Pascal JOUIN et Jocelyn PAROT

Pouvoirs de : Monsieur Pascal JOUIN à Monsieur Alain TRANCHIDO, de Madame Nadège REBOURSIERE à Madame Emmanuelle MARION, de Monsieur Jocelyn PAROT à Monsieur Sylvain TRANQUART, de Julienne BARAT à Madame Viviane CLAIREL

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie LAMY

Avant d'évoquer les différents points prévus à l'ordre du jour du Conseil Municipal, en écho à la récente démission de Yannick Morel, Maire de Saint Brévin en Loire Atlantique, Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, fait lecture d'une déclaration visant à proposer aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de solidarité en direction de tous les élus victimes de violence. Il appelle les élus à participer au rassemblement devant la Préfecture du Calvados le mercredi 24 mai à 18 h 30.

« Je souhaite, à l'ouverture de ce conseil municipal faire une déclaration, vous proposer une motion de solidarité en direction de tous les élus, en particulier les élus locaux, les élus municipaux, les maires qui sont victimes de violence et dont les médias font écho ces jours-ci.

Acculés, ces élus n'ont parfois pas d'autre choix que de démissionner, d'abandonner leur mandat de maire que mon prédécesseur qualifie du plus beau de tous les mandats auxquels les citoyennes et les citoyens peuvent prétendre.

La récente démission de mon collègue Yannick Morez, Maire de Saint Brévin en Loire Atlantique fait suite à 900 démissions de maires depuis le début de ce mandat, moins

médiatisées. C'est bien plus en 3 ans que pendant tout le mandat précédent. Cette démission nous met tous face aux violences subies par les élus, face à l'accueil des migrants et des moyens que nous souhaitons y mettre et la place grandissante de l'extrême droite dans l'espace public.

La violence est partout, omniprésente et se propage dans le pays et devrait nous faire prendre conscience que la tâche la plus urgente est d'y mettre fin. Le maire est passé de « l'élu à portée d'engueulades » à « l'élu à portée de baffes ». On s'en prend aujourd'hui non seulement à l'élu.e mais aussi à sa famille, à ses amis, à ses biens, à ses espaces de repos et de tranquillité. Les responsables de ces actes ont des mobiles différents mais tous estiment que « la fin justifie les moyens » et considèrent donc que la violence est un mode d'action légitime et cette idée gagne du terrain. C'est inacceptable et dangereux pour la démocratie.

Je souhaite par ces quelques propos solliciter une amélioration du statut de l'élu, une meilleure reconnaissance de la charge mentale, des responsabilités de la fonction et un meilleur accompagnement de l'Etat pour faire face à ces phénomènes. A charge pour nous de vivifier notre démocratie qui ne se réduit pas aux élections. C'est une culture, celle du débat. A l'opposé de la violence, elle canalise les conflits par le dialogue dans la recherche féconde de solutions et ainsi obtenir ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui : compréhension, respect mutuel et bienveillance.

Patrick Ledoux, Maire de Louvigny

Conseil municipal du lundi 22 mai 2023 »

Évènements passés :

- Lundi 3 avril 2023 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : conseil municipal
- Mercredi 5 avril 2023 à 12 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations : vote du BP 2023
- Mercredi 5 avril 2023 dans l'après-midi dans l'éco-pâturage de la Lisière du Pré Normand : tonte des moutons en présence de nombreux enfants
- Jeudi 6 avril 2023, toute la journée à la salle Brassai : réunion de l'UDCCAS Union Départementale des CCAS Comités Communaux d'Action Sociale du Calvados
- Vendredi 7 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : présentation des services du CLIC Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Calvados

- Dimanche 9 avril 2023 à 10 h 30 : chasse aux œufs de Pâques ouverte à tous les enfants de la commune, à la Lisière du Pré Normand
- Mardi 11 avril 2023 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Mercredi 12 avril 2023 à 18 h 15 à la Mairie de Louvigny : Commission Stratégie Alimentaire Locale
- Vendredi 14 avril 2023 à 9 h 15 à la Mairie de Louvigny : CCAS : vote du BP 2023
- Mardi 2 mai 2023 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Commission Enfance Jeunesse
- Mercredi 3 mai 2023 à 14 h 30 : commission ZAC pour le choix du concessionnaire
- Jeudi 4 mai 2023 à 18 h 45 à la Mairie de Louvigny : vernissage de la nouvelle exposition de peintures
- Lundi 8 mai 2023 à 9 h 15 : commémorations
- Mardi 9 mai 2023 à 14 h au monument des Canadiens : rdv avec les élèves de CM2 de l'école de Louvigny pour une sensibilisation à la 2^{ème} guerre mondiale avec le témoignage de Rose-Marie Ronné, qui habitait Louvigny pendant la guerre et qui a vécu la libération de Louvigny.
- Mercredi 10 mai 2023 à 20h30 : réunion des associations loupiciennes à la mairie
- Jeudi 11 mai 2023 à 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire
- Du 12 au 20 mai 2023 : réception de la délégation des maires du canton de Kornaka (Niger) dans le cadre de notre coopération décentralisée
- Samedi 13 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h 30 : marché de printemps
- Mardi 16 mai 2023 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Commission Stratégie Alimentaire Locale
- Jeudi 18 mai 2023 de 10 h à 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : journée de travail avec la délégation nigérienne
- Lundi 22 mai 2023 à 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal

Évènements à venir :

- Mercredi 24 mai 2023 à 17 h 30 à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 25 mai 2023 à partir de 14 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : sensibilisation aux règles élémentaires de prudence et de sécurisation des biens et des personnes de son habitation

- Vendredi 26 mai 2023 à partir de midi à la Salle de sports Yannick Noah : 50^{ème} anniversaire de la victoire de la coupe de foot « Paul Nicolas » remportée contre Nice le 31 mai 1973 (1^{er} titre national du Stade Malherbe de Caen)
- Du samedi 27 au mardi 30 mai 2023 : réception à Louvigny d'une délégation d'une quarantaine d'allemands originaires de notre commune jumelée Zellingen
- Vendredi 2 juin 2023 à 15 h, devant la Mairie de Louvigny : inauguration de la Lisière du Pré Normand avec les élèves de l'école de Louvigny
- Dimanche 4 juin 2023, toute la journée : vide-grenier autour de la Salle de Sports Yannick Noah et Fête de la pêche sur les bords de l'Orne
- Lundi 5 juin 2023 de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
- Mercredi 7 juin 2023 de 17 h à 19 h : visite de quartier au Mesnil de Louvigny et à 20h30 : commission des sports au gymnase
- Samedi 10 juin 2023 à partir de 18 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : festival de musiques actuelles FULL
- Mardi 13 juin 2023 : accompagnement des associations loupiciennes pour la création d'évènement éco responsable
- Mercredi 14 juin 2023, toute la journée à la Salle des Fêtes de Louvigny : le printemps du CLIC
- Mercredi 14 juin 2023 à 18 h à la Mairie de Louvigny : commission Stratégie Alimentaire Locale
- Samedi 17 juin 2023, toute la matinée : animations autour des nichoirs avec le GONm Groupe Ornithologique Normand. Participation sur inscription en mairie.
- Dimanche 18 juin 2023 à partir de 11 h dans de nombreux jardins d'habitants de Louvigny : Bienvenue aux jardins et à 11 h 00 : inauguration du « verger Christian, pour un partage au Long Cours »
- Lundi 19 juin 2023 à partir de 17 h 30 à la Mairie de Louvigny : conseil municipal : débat sur le PADD Projet et d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi HM Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités de la communauté urbaine de Caen la mer
- Jeudi 29 juin 2023 à 11 h : inauguration des pastilles « ici commence la mer » devant l'école Hubert Reeves.

**POINT PERISCOLAIRE : TARIFICATIONS, APPROBATION REGLEMENT
INTERIEUR, ADHESION API**

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, propose aux membres du conseil municipal d'adopter la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

La commune de Louvigny met en avant l'égalité des chances dans sa politique Enfance – Jeunesse qui trouve sa traduction dans le Projet Educatif Local (PEL).

Il s'agit particulièrement de favoriser l'accueil de tous les enfants et les jeunes dans les services d'accueil péri et extrascolaires, gérés directement par la commune ou dont la gestion est déléguée à la Ligue de l'enseignement du Calvados.

A cet effet, la commune de Louvigny a mis en place une tarification modulée en fonction des Quotients Familiaux par délibération n° 14.383.21.43 du 26 juillet 2021, modifiée par l'ajout d'une 6^{ème} tranche, instaurant la gratuité pour les familles dont la situation financière est la plus précaire (Quotient Familial inférieur à 150) par délibération n° 14.383.22.23 du 14 juin 2022.

Une majoration de 10 % pour les familles habitant hors-commune est appliquée. Il est précisé que cette majoration ne s'applique pas aux familles quittant la commune en cours d'année scolaire. A l'inverse, une famille s'installant en cours d'année scolaire à Louvigny se voit supprimer la majoration de 10 % sur présentation d'un justificatif de domicile. Il est également précisé que cette majoration ne s'applique pas aux enfants de la classe inclusive dont les parents ne sont pas domiciliés à Louvigny.

Pour les enfants en garde alternée, chacun des parents se voit appliquer le tarif correspondant à sa situation (QF, domicile).

Par ailleurs, les tarifs 2023-2024 sont proposés en augmentation de 2 % par rapport aux tarifs 2022 / 2023 afin de prendre en compte la hausse du coût de l'énergie, des coûts salariaux (point d'indice + 3,5 %) et du coût du repas par le SIGRSO.

Grille tarifaire de la restauration scolaire 2023-2024

	Habitants de Louvigny			Habitants hors-commune	
	Cantine élémentaire	Cantine maternelle	Repas confectionné par le parent pour raison médicale	Cantine élémentaire	Cantine maternelle
QF 0 à 150	0	0	0	0	0
QF 151 à 350	1.09	1.04	0	1.20	1.14
QF 351 à 620	2.19	2.08	1.14	2.42	2.28
QF 621 à 900	2.85	2.71	1.14	3.13	2.99
QF 901 à 1200	3.52	3.34	1.14	3.87	3.67

QF 1201 et +	4.39	4.25	1.14	4.83	4.67
-----------------	------	------	------	------	------

Le repas est majoré de 1 € lorsqu'il est commandé « hors-délai ».

Le repas « adulte » est fixé à 6 €.

Grille tarifaire des services de garderie-accueil matinal-étude 2023 / 2024

La tarification de ces services s'organise en vacations (ou périodes) et en forfaits mensuels.

Le forfait mensuel est proposé sous deux formes :

- petit forfait pour le matin ou le soir,
- grand forfait pour le matin et le soir.

Le détail des horaires de vacation est précisé dans le tableau ci-dessous.

PAULINE KERGOMARD	1 vacation	2 vacations	3 vacations	4 vacations	Forfait mensuel
GARDERIE MATIN (de 7h30 à 8h45)	8h20 à 8h45	7h55 à 8h45	7h30 à 8h45	/	Durée illimitée
GARDERIE SOIR (de 16h25 à 18h30)	16h30 à 17h00	16h30 à 17h30	16h30 à 18h00	16h30 à 18h30	Durée illimitée

HUBERT REEVES	1 vacation	2 vacations	3 vacations	4 vacations	Forfait mensuel
ACCUEIL MATINAL (de 7h30 à 8h35)	8h10 à 8h35	7h50 à 8h35	7h30 à 8h35	/	Durée illimitée
ETUDE (de 16h20 à 18h30)	16h20 à 16h55	16h20 à 17h30	16h20 à 18h00	16h20 à 18h30	Durée illimitée

	Habitants de Louvigny			Habitants hors-commune	
	Garderie vacation	Garderie petit forfait mensuel	Garderie grand forfait mensuel	Garderie vacation	Garderie petit forfait mensuel
QF 0 à 150	0	0	0	0	0
QF 151 à 350	0.62	14.57	21.85	0.68	16.03
QF 351 à 620	0.84	21.85	33.29	0.92	24.03
QF 621 à 900	1.14	33.29	49.94	1.25	36.62
QF 901 à 1200	1.46	39.25	58.26	1.61	43.17
QF 1201 et +	1.59	44.23	67.11	1.75	48.65

Les services périscolaires se terminant à 18 h 30, une pénalité de 5 € par retard sera appliquée pour tout retard non-justifié après 18 h 30.

Il est proposé :

- d'approuver l'augmentation de la tarification des services périscolaires de 2 % ;

- d'adopter le règlement intérieur des services de restauration scolaire, de garderie périscolaire maternelle, d'accueil matinal et d'étude élémentaire de l'école Hubert Reeves - Pauline Kergomard pour l'année 2023 / 2024 ci-joint.
- d'approuver l'adhésion au service API Particulier afin d'actualiser les quotients familiaux via le logiciel de gestion périscolaire.

Monsieur Patrick Ledoux demande aux élus parents d'élèves comment se déroule l'utilisation du logiciel du côté interface parents.

Les élus parents présents répondent qu'après le rodage de la mise en route, le logiciel est opérationnel.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRIE DE SOLLICITER LA LABELLISATION « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »</p>
--

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, propose aux membres du conseil municipal d'obtenir la labellisation « ma commune aime lire et faire lire ».

Lire et faire lire est une association nationale fondée il y a plus de vingt ans, organisée dans chaque département par des coordinateur·rice·s de deux réseaux associatifs, la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). En 2015, elle a créé en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) le label « Ma commune aime lire et faire lire » qui a pour objet de valoriser l'action locale en faveur de la lecture et de mettre en avant les collectivités les plus engagées en ce sens. Ce label est accordé aux communes satisfaisant les critères du label, après examen par un comité d'experts. En étant labellisées, les collectivités intègrent un réseau partageant les bonnes pratiques et l'innovation sociale ; elles ont accès à des outils de communication et des outils pédagogiques. Le label est décerné pour une durée de 4 ans.

La commune de Louvigny s'est engagée depuis de nombreuses années à promouvoir la lecture au bénéfice des enfants, en favorisant le programme Lire et faire lire dans son école primaire d'une part, en mettant en place chaque année depuis 2011 la Journée du livre pour les enfants et les jeunes d'autre part.

Il est proposé de déposer, avant le 30 juin 2023, une candidature afin d'obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire ».

Il s'agira d'affirmer l'engagement de la commune à promouvoir la lecture, plus particulièrement en :

1. Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
2. Favorisant la présence de Lire et faire lire dans le PEdT (Projet éducatif territorial) : présence de l'association Lire et faire lire au pôle élémentaire chaque semaine
3. Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique : prêt de malle d'ouvrages par la bibliothèque Alexis de Tocqueville
4. Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales : participation de l'association Lire et faire lire à la manifestation culturelle de la journée du livre pour enfants.
5. Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
6. Reconnaisant les personnes engagées dans ce bénévolat (réception...)

7. Finançant l'accompagnement des bénévoles : participation de la commune par le vote d'une cotisation à l'association Lire et faire lire.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le programme d'actions sous-jacent à la candidature au label Ma commune aime lire et faire lire ;
- d'autoriser le Maire à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Madame Marine Guezennec porte à la réflexion des collègues la difficulté de porter un label et pointe le regret de ne pas avoir de bibliothèque municipale, même bénévole.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle qu'il y a un réseau de lecture publique à Caen la mer et qu'un éventuel projet de bibliothèque associative pourrait être porté à la connaissance de Caen la mer. Madame Sophie Raous demande si la bibliothèque de l'école pourrait être ouverte au public le mercredi après-midi. Madame Catherine Guillemant portera la demande à la connaissance de la directrice de l'école primaire.

Madame Catherine Guillemant répond qu'un diagnostic des besoins d'un espace de vie sociale va être lancé et que le besoin d'un accès aux livres pourrait émerger à cette occasion

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente au Conseil municipal les besoins actuels en trésorerie de la commune. Une ligne de trésorerie permet de faire face à ces besoins. Elle est mobilisable et remboursable à tout moment. Plusieurs banques ont été sollicitées pour faire des propositions d'ouverture de crédits.

BANQUES	MONTANT	DUREE	TAUX EONIA EURIBOR	Commission de non engagement	TAUX FIXE	FRAIS ENGAGEMENT	TIRAGE
CAISSE D'EPARGNE	200 000 €	1 an	€STER + marge de 1.20	0.25%	1.50 %	200 €	Aucun montant minimum
CREDIT AGRICOLE	200 000 €	1 an	Euribor 3 mois (au 16/053 : 3.3580%) moyenné m-1 flooré à + 0,78%	exonéré	néant	400€	5 000€

Monsieur Patrick Ledoux souhaite écarter la proposition du Crédit Agricole car elle ne propose pas de taux fixe. Ces dernières années, la commune n'a pas souhaité recourir à des taux fluctuants tels que l'EURIBOR (un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone Euro) pour éviter le risque financier qu'ils sont susceptibles de faire courir aux finances communales.

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, propose de souscrire à l'offre de ligne de trésorerie proposée par la caisse d'Epargne.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-AUTORISE Monsieur Maire à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Patrick Ledoux informe les membres du conseil municipal que la région Normandie met en place également un contrat de territoire dont les aides pourront se cumuler au contrat départemental.

DEMANDE D'ETUDE AUPRES DU SDEC

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, demande aux membres du conseil municipal de solliciter le SDEC pour qu'il effectue un chiffrage d'étude et de travaux pour des futurs chantiers d'effacement de réseaux dans les quartiers suivants :

- Le quartier des Fleurs
- Le quartier des Oiseaux
- La partie sud de la rue de Feniton

Monsieur Alain Tranchido précise que la demande d'étude au SDEC doit être communiquée à Caen la mer.

Monsieur Philippe Capoën précise les modalités de subvention du SDEC : Le bureau syndical valide les aides chaque année. Le SDEC subventionne à hauteur de 70 % les effacements de réseaux sur fils nus. Philippe Capoën propose de prioriser les travaux quartier des Fleurs et des Oiseaux car les travaux seraient éligibles à subventions à hauteur de 70 %.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jean-Baptiste Collet relate un incident dont il a été témoin ce week-end sur les bords de l'Orne et mettant en cause un chien qui a attaqué une canne.

Monsieur Patrick Ledoux répond que les règles de vie ont été rappelées dans le dernier journal Bleu Trèfle, que des loupaciens ont été récemment convoqués en mairie pour non-respect de ces règles. Madame la 1^{ère} adjointe a d'ailleurs été amenée à faire appel à la fourrière la semaine dernière pour un chien errant dangereux. Madame Marine Guezennec demande si un espace libre pourrait être créé au sein de la commune pour les chiens sans laisse afin de satisfaire les promeneurs (avec ou sans chien).

- Madame Sophie Raous informe que la commission stratégie alimentaire a recruté un stagiaire (de juin à octobre 2023) pour travailler sur un recensement des circuits courts existants sur le territoire, et sur l'organisation d'événements éco-responsables (achats, mobilité, bien être des salariés), la commune de Louvigny ayant été retenue par le SYVEDAC et Normandie Equitable pour être accompagnée dans cette démarche.
 - o Monsieur Patrick Ledoux souhaite que la stagiaire travaille également sur l'achat raisonné de produits d'entretien et de vêtements de travail...
 - o La stagiaire engagera également une réflexion pour pérenniser l'animation du marché hebdomadaire. Le prochain marché festif « marché d'été » est prévu le samedi 24 juin 2023 avec un concours de tartes et de gâteaux au profit de l'APE ainsi qu'un partage / troc de fruits de saison.
- Par ailleurs Sophie Raous fait part au Conseil Municipal que, suite à la proposition de la commission stratégie alimentaire, deux parents élus au conseil d'école ont déjeuné le 16 mai à la cantine avec les élèves.
- Elle informe également le conseil du changement de maraîcher à l'AMAP, à compter du 1er juillet. C'est Cédric Levallois de l'entreprise maraîchère « aux légumes du moulin » installée à Cahagnes, qui succédera à Patrice Cheval.
- Enfin, elle explique qu'un trou a été creusé en arrière de l'ancienne ferme dans le but de réaliser un profil de sol sous la forme d'un tableau à des fins pédagogiques. Le CPIE a été sollicité pour sa mise en forme.
- Madame Marianne Pinchart-Lainé demande aux élus leurs créneaux disponibles pour participer à l'organisation du vide grenier le 4 juin prochain.
- Madame Anne-Marie Lamy fait part de l'avancement de la confection des serviettes en coton pour la restauration scolaire.
- Monsieur Louis Lebocey informe les élus qu'à l'automne il y aura de nouveau des parrainages républicains.

Parole au public :

Monsieur Jacques Chapelière propose d'exploiter les ressources disponibles en matière d'inventaire de la biodiversité présentes sur le territoire de la commune afin de les mettre à disposition des habitants. L'étude réalisée à la demande du Conseil régional lors des jeux équestres mondiaux pourrait utilement être diffusée ainsi que celle de l'écologue qui a travaillé sur la faune et la flore dans le cadre de l'aménagement de la Lisière du pré normand.

Monsieur Patrick Ledoux fait part de la possibilité de la publier sur le site internet de la mairie. Madame Sophie Raous et Monsieur Jacques Chapelière relatent deux expériences de communes de l'Orne qui ont fait appel à un collectif de citoyens pour répondre au questionnaire à compléter pour engager la commune dans la réalisation d'un Atlas communal de la biodiversité. Anne -Marie Lamy explique qu'elle a été plusieurs fois incitée par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable pour candidater à cette opération mais que la masse des informations à collecter pour postuler est dissuasive (questionnaire de 38 pages).